

Retour au public

Lors de la séance du conseil municipal du 15 septembre, les élus de la majorité municipale ont voté la résiliation anticipée de la Délégation de service public (DSP) sur le stationnement.

Après 14 mois d'habiles tractations, la Ville a repris sa liberté et tourné la page d'une Délégation de service public bien trop contraignante. Signée en 2007 par l'ancienne municipalité, pour une durée de 32 ans, la DSP sur le stationnement en centre-ville comprenait trois volets : réhabilitation et exploitation du parking Martini, construction et exploitation d'un parking aérien de 450 places aux Esplageolles et réalisation, sur le site des ex-chantiers navals, d'un parking souterrain pour le pôle théâtral si celui-ci était réalisé. A l'issue de ces 32 ans, le délégataire accumulait 33 millions d'euros de bénéfices, pour un investissement évalué à 14 millions. Quant au millier de places en centre-ville (jusqu'à en zone bleue ou non payantes), elles devaient être gérées par des parcmètres, dès juillet 2010. A charge pour la Ville de surveiller les

droits de stationnement et de garantir 75 % des paiements. Mais, pour couvrir toute la zone du centre-ville, il fallait davantage de moyens humains, donc financiers : « Une mauvaise affaire pour nos concitoyens, sans compter qu'il ne restait plus alors une seule place gratuite », explique Marc Vuillemot. Des raisons qui avaient amené l'équipe municipale, dès son arrivée, à vouloir sortir de cette DSP, sans toutefois pouvoir l'envisager financièrement : « L'été dernier, quand on s'est aperçu que le chantier était arrêté et que la grue avait été démontée, on a fait faire un constat d'huissier. Il était opportun pour nous de nous appuyer sur cette faute du délégataire pour pouvoir résilier le bail, sans pénalités ». **Enfin, au lieu de perdre un temps précieux** à porter l'affaire en justice, la municipalité a préféré engager des négociations : « Nous payons à Q-Park* uniquement les travaux de rénovation du parking Martini (2,1 M d'euros) et les études et les fondations du parking des Esplageolles (1,6 M d'euros). Donc 3,7 M d'euros en dépenses utiles, que la collectivité aurait engagés si elle avait elle-même piloté ces chantiers. Nous aurons recours à un emprunt, dont le remboursement sera étalé sur deux exercices », ajoute Claude Astore, adjoint à l'urbanisme. Avec enthousiasme, la majorité municipale a autorisé la signature du protocole transactionnel pour la remunicipalisation du stationnement. Quant à la gestion des 1 080 places de surface, elle se fera en concertation avec un comité d'usagers. ●

Chantal Campana
chantal.campana@la-seyne.com

*En 2008, Q-Park a racheté Omniparc



L'accord entre la Ville et Q-Park inclut le remboursement des travaux de rénovation du parking Martini (2,1 M d'euros)

Investissement pour les Seynois